

NOTE D'INFORMATION CLIENTS concernant l'utilisation d'encre d'imprimerie offset feuilles et de vernis (fixation et / ou séchage par oxydation, ou rayonnement UV / EB) et de revêtements en phase aqueuse pour la fabrication d'emballage alimentaire en papier-carton

RESUME :

- Des encres d'imprimerie offset feuilles spécifiques et des vernis spéciaux sont recommandées pour la fabrication d'emballages alimentaires.
- Toutes les autres encres d'imprimerie offset feuilles et tous les autres vernis **ne sont pas adaptés** pour la fabrication des emballages alimentaires.
- Les encres offset standards peuvent être utilisées pour la fabrication des emballages alimentaires *uniquement* si une barrière absolue est présente et si tout transfert de composants de l'encre, par maculage invisible, peut être exclu par une conception de l'emballage et un procédé de fabrication appropriés.

Le règlement (CE) 1935/2004¹ exige que les matériaux et objets qui dans leur état final sont destinés à être mis en contact ou sont mis en contact avec des denrées alimentaires, ne doivent pas céder à l'aliment, des constituants en quantité susceptible de présenter un danger pour la santé humaine ou d'entraîner une modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques.

Il est de la responsabilité légale du fabricant de l'article fini et de l'emballer, de s'assurer que l'emballage de denrées alimentaires est approprié à l'usage déterminé.

1. Pour la fabrication d'emballages alimentaires en papier-carton, les entreprises adhérentes d'EuPIA offrent et recommandent l'utilisation d'encre, de vernis et de revêtements pour emballages alimentaires souvent désignés comme des produits à faible migration ou faible odeur. Ceux –ci sont spécialement formulés et fabriqués conformément au « Guide EuPIA sur les encres d'imprimerie appliquées sur la surface non en contact des matériaux et des objets de l'emballage alimentaire » et aux « Bonnes Pratiques de Fabrication EuPIA des encres utilisées sur la face non en contact des aliments des emballages de denrées alimentaires et d'objets destinés au contact des aliments (BPF) ». A condition que ces encres d'imprimerie, vernis et revêtements soient imprimés sur des supports appropriés, il est possible de fabriquer des emballages alimentaires qui répondent aux exigences du règlement (CE) n° 1935/2004.

¹ Règlement (CE) 1935/2004 du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE

2. Contrairement à ces encres spéciales pour emballages alimentaires, les encres d'imprimerie offset feuilles et les vernis **standard**² ne sont pas conçus pour la fabrication d'emballage alimentaire. Ainsi, les encres d'imprimerie et les vernis standard ne sont pas formulés et fabriqués selon le guide et les BPF EuPIA. La plupart d'entre eux contiennent des substances (par exemple des huiles minérales, ou certains photoinitiateurs, etc), qui n'ont pas été évaluées pour le contact alimentaire et qui peuvent être transférées de l'impression/ du vernissage à la denrée alimentaire, soit par migration à travers le support, soit par phase vapeur, soit par maculage à partir de la face extérieure imprimée/vernée sur la surface en contact avec les aliments, dans la pile ou la bobine.

3. EuPIA tient clairement à indiquer que dans toute évaluation des risques menée sur du papier, carton, et de nombreux matériaux plastiques comme le PE ou PP, ceux –ci ne sont pas des barrières suffisantes à la migration des substances de l'impression/du vernissage.

En annexe, un aperçu des types d'encres d'imprimerie offset feuilles et de vernis disponibles sur le marché (mis à disposition par les membres EuPIA), avec indication de leur pertinence dans la fabrication des emballages alimentaires. Pour de plus amples renseignements, merci de se référer à la notice d'information EuPIA « Encres d'imprimerie pour emballage alimentaire » et à la note explicative PIJITF « sur l'évaluation de la migration potentielle des encres pour emballage alimentaire et de son interdépendance avec la structure de l'emballage ».

PIFOOD, 05 Février 2009
modifié le 30 juin 2011
modifié le 12 octobre 2015

² Standard signifiant dans ce contexte particulier « encres et vernis qui ne sont pas explicitement formulés et fabriqués pour la fabrication d'emballages alimentaires primaires »

**Pertinence des encres d'imprimerie offset feuilles, des vernis et des revêtements
pour la fabrication d'emballages alimentaires
(application sur la face non en contact avec l'aliment de l'emballage)**

1	Encres conventionnelles offset feuille, sur base huile minérale Non adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
2	Encres conventionnelles offset feuille, exempte d'huile minérale Non adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
3	Encres faible odeur offset feuille, exempte d'huile minérale Non adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
4	Encres faible odeur et faible migration offset feuille, exempte d'huile minérale APTE pour une utilisation dans la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
5	Vernis à base huile, sur base huile minérale Séchage oxydatif. Non adapté pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
6	Vernis à base huile, exempte d'huile minérale Séchage oxydatif. Non adapté pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
7	vernis faible odeur et faible migration a base d'huile, exempte d'huile minérale APTE pour une utilisation dans la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
8	Encre ou laque UV standard, exempte d'huile minérale Non adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
9	Encre ou laque UV faible odeur, exempte d'huile minérale Non adaptée pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
10	Encre ou laque UV faible odeur et faible migration, exempte d'huile minérale APTE pour une utilisation dans la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
11	Revêtement en phase aqueuse standard, exempt d'huile minérale Non adapté pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
12	Revêtement en phase aqueuse faible odeur, exempt d'huile minérale Non adapté pour la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace
13	Revêtement en phase aqueuse faible odeur et faible migration, exempt d'huile minérale APTE pour une utilisation dans la fabrication d'emballage alimentaire sans barrière efficace

Définition : dans la fabrication des encres et des vernis sans huile minérale, les huiles minérales ne sont pas utilisées. Généralement, la teneur en l'huile minérale des encres sans huile minérale, à cause des impuretés des matières premières est inférieure à 1%. Dans les encres à faible migration, la teneur est beaucoup plus faible.